

---

# Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

---

R-4008-2017 – Étape E

---

# Plan de la présentation

- 1. Valorisation des unités de conformité
- 2. Fonctionnalisation de la valeur des unités de conformité
- 3. Utilisation du coût du GSR ajusté aux fins de la validation du respect des caractéristiques de prix

# 1- Valorisation des UC

- 1. Valorisation des UC
  - Processus
    - En accord avec le processus en deux étapes
      - Étape 1: « Coût d'acquisition » des UC
      - Étape 2: Valeur nette réelle de la vente des UC
    - Équité intergénérationnelle milite pour le processus en deux étapes
      - Les générations de consommateurs de GNR peuvent changer rapidement
  - Paramètres de l'Étape 1
    - En accord, à court terme, avec les paramètres (prix et % de risque) pour déterminer le coût d'acquisition des UC
    - Mais besoin de réviser les paramètres dès que les données réelles sur la valeur des UC deviendra disponible
      - Diminution du % de risque est importante pour favoriser une meilleure équité intergénérationnelle et une meilleure causalité.

## 2- Fonctionnalisation de la valeur des UC

- Étape 1: FCEI en accord avec la fonctionnalisation du « Coût d'acquisition » à l'ensemble des volumes de GNR acquis
  
- Étape 2:
  - Preuve: FCEI opposée à la fonctionnalisation de la totalité de la valeur nette aux seuls volumes écoulés au tarif GSR (mauvaise causalité)
    - position basée sur la prémisse qu'Énergir proposait d'attribuer la valeur nette de la vente des tous les UC au seul tarif GSR
  
  - Audience: Énergir confirme que, selon sa proposition, la valeur nette serait remise à la fois au tarif GSR et au tarif de verdissement en fonction des volumes
    - Énergir propose de répartir selon les volumes de GSR distribués à l'an t+1
      - B-0929, p. 14 et B-0977
    - FCEI propose de répartir selon les volumes de GSR distribués à l'an t-2
      - C-FCEI-0208, p. 6, tableau 1

# 3- Utilisation du coût du GSR ajusté aux fins de la validation du respect des caractéristiques de prix

- FCEI en accord sur le principe
  - Meilleur alignement entre les caractéristiques et l'objectif de minimisation des coûts
  
- Mais ...
  - La valeur des UC doit être basée sur une perspective de long terme encadrée par la Régie
    - Pas de mise à jour de la valeur par Énergir
  
  - Les caractéristiques de prix de l'étape D doivent être modulées en fonction de la valeur des UC

# 3- Utilisation du coût du GSR ajusté aux fins de la validation du respect des caractéristiques de prix (suite)

- Si la Régie approuve l'utilisation du coût ajusté, la FCEI propose
  - Réduire les caractéristiques de prix de 2\$/GJ sur la base des paramètres suivants:
    - % de risque: 75%, UC à 151 \$/tonne, IC de 14 g CO2/MJ
  - Fixer la valeur des UC pour les fins de la validation du respect des caractéristiques de prix sur ces paramètres
    - % de risque: 75%, UC à 151 \$/tonne
  - Cette calibration devra être réévaluée si ces paramètres évoluent
- Cette complexité est-elle requise à ce stade-ci étant donné que le prix moyen est présentement peut contraignant et qu'Énergir prévoit une révision des caractéristiques des contrats au prochain dossier tarifaire?